

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



N°2018/17

Chapitre 1.2 Délégation de Service Public

Objet : Avenant au contrat de délégation de service public portuaire de la baie du Planet Prunières

L'an deux mille dix-sept, le 28 mars, à 10h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 28 mars 2018

Date de convocation :
1^{er} mars 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents
Vote(s) pour 19
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
M. Jean CONREAUX

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL**, Président, **M. Marc VIOSSAT**, Vice-Président, **Mme Agnes PIGNATEL**, Vice-Présidente, **M. Jean Pierre GANDOIS**, Vice-Président, **M. Jean CONREAUX**, Secrétaire, **M. Jean BERNARD** Rapporteur du Budget, **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **Mme Jessica GUIARD**, Conseiller Syndical suppléant de Georges GAMBAUDO, **M. Robert FRAYSSINES**, Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE** Conseiller Syndical, **M. Patrick PERNIN**, Conseiller Syndical, **Mme Sophie VAGINAY** Conseillère Syndicale, **M. Roger MASSE** Conseiller Syndical, **Mme Carole CHAUVET**, Conseiller Syndical, **Mme Marine MICHEL**, Conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI** Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale

Etaient représentés: Mme Bénédicte FEROTIN donne pouvoir a M. Marc VIOSSAT, M. Daniel GALLAND donne pouvoir a Mme Ginette MOSTACHI, M. Georges GAMBAUDO est supplée par Mme Jessica GUIARD

Etaient invités et présents: M. Phillipe CATELAIN, Président du SPPSP, Mme Ariane BEAUVILLAIN EDF, M. Denis NOGUIER, EDF, M. Christian ROMAN CD05, M. Régis BOUCHACOURT CCI05

Etaient excusés: Mme Anne RINJONNEAU CD04, M. Joël BONNAFFOUX Conseiller Syndical, Mme Pascale BOYER Conseiller Syndical,

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire 2018 a fixé comme objectif stratégique de faire converger progressivement les ressources nettes issues des cotisations statutaires avec celles des redevances d'AOT conjuguées à celles des produits portuaires. Au-delà de l'amélioration des équipements eux-mêmes qui ont pu permettre l'augmentation des tarifs portuaires, l'optimisation de certains secteurs très demandés apparait, dans la logique également d'une utilisation plus pérenne dans l'année, comme une perspective intéressante.

La baisse exceptionnelle du niveau du lac connue cette année offre les conditions techniques permettant de répondre à cet objectif. Aussi, le Président informe-t-il l'assemblée de l'installation de 5 mouillages sur chaîne-mère réalisée par les personnels du S.M.A.D.E.S.E.P. sur le port de Prunières. Cette réalisation vient utilement compléter l'extension du ponton réalisée en régie à la fin d'été 2017 (6 mètres avec 2 bras d'amarrage).

Dans ces conditions, le Président indique qu'il convient de modifier par avenant la délégation de service public susvisée en intégrant dans le périmètre de cette délégation ces 5 mouillages sur bouée et 4 places sur le ponton public.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- la délégation de service public signée avec le Club Nautique de Chanteloube pour la gestion des postes à flots publics de la baie de Chanteloube ;

CONSIDERANT :

- La possibilité donnée par le contrat de régie intéressée souscrit avec le CSJG que de modifier par délibération du comité syndical, le nombre de places commercialisables soumis à délégation de service public (article 11 – L'exploitation technique, l'hygiène et le gardiennage des ouvrages mis à disposition ; article 25 – Révision) ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 28 mars 2018 :

- **DECIDE** dès aujourd'hui, afin de préparer au mieux la saison estivale, de modifier par avenant le contrat de régie intéressée souscrit auprès du Club des Sports et loisirs de la Gendarmerie de Gap, en augmentant de 9 places commercialisables la capacité d'accueil du port. Cette décision, formalisée par la modification de l'annexe 6 ci-jointe audit contrat, portera ainsi à 64 le nombre de postes à flot commercialisables ;
- **AUTORISE** en conséquence le Président à signer cet avenant et à effectuer les démarches nécessaires à cette décision ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,


Victor BERENGUEL

